



Gai Moto Club

Association loi 1901 créée en 1983

Boîte n° 83 - 59, rue St Fargeau - 75020 Paris
06 83 56 38 78 - www.gmc.asso.fr - contact@gmc.asso.fr

CHEQUE DE CAUTION ANNUEL

2 0 0 7

Le chèque de caution annuel permet aux adhérents (ou aux visiteurs) du GMC de **confirmer simplement l'inscription aux balades** ou événements concernés par ce système de gestion (cf **fiche descriptive** de la balade ou de l'événement).

En général, ce chèque concerne les "balades régionales" du 2^{ème} dimanche du mois, pour lesquelles l'association doit confirmer la présence à un déjeuner seul.

Le chèque est **valable du 1^{er} janvier au 31 décembre** de l'année civile concernée. Il n'est **pas encaissé, sauf** en cas de désistement postérieur à la date limite d'inscription pour la balade. Il permet à l'association de couvrir les montants dus (acompte de restauration, etc.) en cas d'absence d'un participant annoncé.

Lors de la balade ou de l'événement, le participant réglera le montant de sa participation (prévoir un mode de paiement, espèces ou chéquier de préférence). **Ainsi, le chèque de caution** (de ce fait, non encaissé) **restera utilisable** pour le prochain événement de l'année garanti par ce système.

Merci d'écrire lisiblement

Nom

Prénom

Je joins un chèque de 20,00 € à l'ordre du GMC.

Chèque n° tiré sur

Fait à, le

Signature

Mise à jour : 15 décembre 2006



Gai Moto Club

Association loi 1901 créée en 1983

Boîte n° 83 - 59, rue St Fargeau - 75020 Paris
06 83 56 38 78 - www.gmc.asso.fr - contact@gmc.asso.fr

CHEQUE DE CAUTION ANNUEL

2 0 0 7

Le chèque de caution annuel permet aux adhérents (ou aux visiteurs) du GMC de **confirmer simplement l'inscription aux balades** ou événements concernés par ce système de gestion (cf **fiche descriptive** de la balade ou de l'événement).

En général, ce chèque concerne les "balades régionales" du 2^{ème} dimanche du mois, pour lesquelles l'association doit confirmer la présence à un déjeuner seul.

Le chèque est **valable du 1^{er} janvier au 31 décembre** de l'année civile concernée. Il n'est **pas encaissé, sauf** en cas de désistement postérieur à la date limite d'inscription pour la balade. Il permet à l'association de couvrir les montants dus (acompte de restauration, etc.) en cas d'absence d'un participant annoncé.

Lors de la balade ou de l'événement, le participant réglera le montant de sa participation (prévoir un mode de paiement, espèces ou chéquier de préférence). **Ainsi, le chèque de caution** (de ce fait, non encaissé) **restera utilisable** pour le prochain événement de l'année garanti par ce système.

Merci d'écrire lisiblement

Nom

Prénom

Je joins un chèque de 20,00 € à l'ordre du GMC.

Chèque n° tiré sur

Fait à, le

Signature

Mise à jour : 15 décembre 2006